Image not found or type unknown

renseignement pour demande d'un divorce

Par **kademx**, le **12/07/2009** à **01:31**

bonjour j'aimerai savoir si qq peut me répondre pour mon problème bon je me suis marié avec une française algérienne le 01/11/2004 je suis venu en france LE 02/08/2005 jusqu'a maintenant j'ai eu 3 titres de séjours temporaires entre temps il y avait énormément de problèmes déclenchés entre nous elle me reproche que je suis marié pour papier et également de mon coté j'ai deposé bcp de main courante pour mal traitance et egalement il ya une demande de divorce qui a été annulée dernieremnt j'ai eu une carte résident en avril 2009.bon ma question si je demande le divorce auprès du tribunal est ce que le juge peut me retirer ma carte de résident sachant que ma femme a quitté le foyer conjugeable plus d'un mois. merci pour éclaircissements et vos réponses.

Par **kademx**, le **30/08/2009** à **15:16**

bonjour j'attends tjrs une proposition de qq ou même l'adresse d'un parfait avocat merci je vous signale que je réside a paris

Par **kademx**, le **30/08/2009** à **15:17**

bonjour j'attends tjrs une proposition de qq ou même l'adresse d'un parfait avocat merci je vous signale que je réside a paris

Par **jeetendra**, le **30/08/2009** à **17:48**

bonjour, pourquoi voulez vous qu'on vous retire votre titre de résident de 10 ans (convention Franco-Algerienne de 1963), surtout si vous etes inséré, travaillé et n'avez pas de problèmes avec la justice Française, cordialement

Par **kademx**, le **30/08/2009** à **18:32**

merci de votre reponse je vous tient au courant que je suis un marocain merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés